



## PROCES VERBAL MUNICIPAL Séance du 18 DECEMBRE 2023

**L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le LUNDI 18 DECEMBRE à 20h 45**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance Publique sous la présidence de Jocelyne REYNAUD-LEGER, *Maire*,

**Etaients présents :** Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Olivier SILLON, Maire-Adjoint, Marianne THELLIER, Jean-Louis JULIEN, Jean-Pierre STOCKMAN, Anne-Marie ENJALBERT, Stéphane FERRARIS, Isabelle DESSEAUX, Florence BEAULIEU, Franck CAVACIUTI, Eddie ANDRE, Eric VAN DER HAUWAERT, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Thérèse FARCY a donné procuration à Nicole BUFFARD Maire-Adjoint,

**Absents :** Pierre ARDOUIN

Secrétaire de séance : Eric VAN DER HAUWAERT

### 1. **Approbation du Compte-rendu de la séance du 11/09/2023**

Le compte-rendu du 11 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### 1 – Attribution de Compensation

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Commune	AC de fonctionnement en €	AC d'investissement en €	AC 2024 en €
Vert	94 513.85 €	-34 710.19 €	59 803,66 €

**APPROUVE** le montant révisé de l'attribution de compensation, tel que délibéré par le Conseil communautaire en date du 12 octobre 2023, soit 59 803,66 € (dont 94 513,85 € AC fonctionnement et - 34 710,19 € AC investissement) à compter de l'année 2024,

**MANDATE** le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 2 – Antennes couverture mobile

Madame le Maire rappelle : SFR il y a plus d'un an et BOUYGUES en début d'année ont contacté la Mairie pour savoir si l'implantation d'antennes sur le domaine communal serait possible. Seule possibilité pour la Commune, le Terrain de Jeux de la Sente des Prés.

Après des échanges, des réunions, des tests de faisabilité, la fourniture par les opérateurs des normes de l'ANFR par rapport aux ondes générées, le conseil municipal, sachant que les opérateurs peuvent s'adresser aux particuliers pour réaliser leurs projets, sachant que le loyer de location du terrain annuel versé par SFR sera de 10.000€/an celui de BOUYGUES de 14.000€/an,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par**

- 2 contres (Monsieur Eddie ANDRÉ et Jean-Pierre STOCKMAN)
- 2 abstentions (Anne-Marie ENJALBERT et Franck CAVACIUTI)
- 10 pour

Autorise Madame le Maire à signer les conventions avec les Opérateurs BOUYGUES et SFR et tous les documents nécessaires et suffisants à leur réalisation et à mener toutes les actions en découlant.

### **3 – Cantine – Montant des pénalités 2024**

Considérant que certains parents ne respectent pas les délais de réservation des repas de la cantine sur le site ARG famille, le conseil a mis en place des pénalités de retard, considérant que le montant de ces pénalités ne semble pas dissuasif, il est proposé de les augmenter.

### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Fixe une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit

- Pour les vertois : 2€ de pénalité par repas réservé hors délai.
- Pour les Extérieurs : 2,2 € de pénalité par repas réservé hors délai.

### **4 – Allocation Combustible**

Mme le Maire rappelle le contexte actuel et propose une augmentation de l'allocation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit les critères ouvrant droit à l'allocation combustible comme suit :

- Avoir 65 ans minimum dans l'année,
- Être inscrit sur la liste électorale de la commune,
- Être non-imposable (*présentation de l'Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022,-montant sur le revenu net avant corrections à 0*)

### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

- 2 contres (Madame Nicole BUFFARD et Marianne THELLIER)
- 11 pour

**FIXE le montant de l'allocation combustible à 200€ par foyer pour l'hiver 2023/2024.**

### **5 – Commission Retraités : Repas – Colis**

Madame le Maire rappelle le contexte : actuellement nos retraités peuvent participer à un repas dès lors qu'ils ont l'âge de 65 ans. S'ils ne le souhaitent pas, ils peuvent recevoir à la place un colis à la condition d'avoir 75 ans dans l'année.

Elle rappelle également que l'objectif du conseil est de privilégier le repas et ses moments de convivialités et d'échange, c'est pourquoi se pose aujourd'hui la question du maintien du colis ou de sa suppression.

Elle fait cependant la proposition au conseil de ne pas supprimer totalement le colis mais de reculer l'âge à partir duquel ils peuvent y prétendre.

Après débat du conseil et mise **au vote de la suppression du colis** le résultat du vote est :

- 13 voix contre
- 1 pour (Thérèse FARCY)

**Après en avoir délibéré, le Conseil, par 13 voix pour et 1 contre**

**DECIDE** le maintien du colis pour les retraités qui n'auraient pas participé au repas annuel **mais fixe l'âge de son obtention à 80 ans dans l'année.**

**6 – Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'ouverture de crédit d'investissement par anticipation du vote du budget 2024,

**AUTORISE** Madame Le Maire à engager si besoin des dépenses d'investissement (installation, acquisition, travaux, etc...).

**7- Contrat de ménage et entretien sur la commune**

Madame le Maire expose que du fait de la cessation d'un CDD à temps non complet, il a été choisi de faire réaliser des travaux de ménage à l'école et dans divers bâtiments communaux par une entreprise. C'est l'ENTREPRISE la FLAMBOYANTE qui a été retenue pour un montant annuel de 20491,34 € TTC.

*Clôture de la séance à 22h07*

*Affiché le 28/12/2023*

*A retirer le 27/02/2024*